



**DÉCISION DU PRÉSIDENT
PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

N° 2025_D_026 du 30 juin 2025

Service : DGA Ressources et Moyens

Objet : PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION « Réalisation d'un terrain Multisport (City Stade) à Bras-Panon »

LE PRÉSIDENT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-10,

Vu la délibération n°2020-C053 du Conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant installation des conseillers communautaires,

Vu le procès-verbal de l'élection du Président de la CIREST et sa délibération n°2020-C054 en date du 11 juillet 2020,

Vu la délibération n°2020-C055 du Conseil communautaire du 11 juillet 2020 relative à la détermination du nombre de vice-présidents et des autres membres du bureau,

Vu la délibération 2020-C061 du 31 juillet 2020 du Conseil communautaire portant délégation de pouvoir du Conseil communautaire au Président de la CIREST,

Vu la délibération susvisée autorisant le Président à demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions, quel que soit le montant et la nature de l'opération à partir du moment où le projet pour lequel une subvention est sollicitée est inscrit au budget,

Vu la délibération n°2024-C164 du Conseil communautaire du 4 novembre 2024 relative à la mise en œuvre du programme POE FEDER FSE+ 2021-2027 Stratégie d'Investissement Territorial Intégrée de la CIREST – ITI urbain et rural,

Vu les crédits prévus au budget de l'exercice en cours,

Considérant que le projet de réalisation d'un terrain Multisport (City Stade), porté par la CIREST sur le secteur de Rivière des Roches à Bras-Panon, permettra le développement d'un équipement public favorisant le bien être des familles,

Considérant que le projet répond au cadre d'intervention de la délibération n°2024-C164 du Conseil Communautaire du 4 Novembre 2024, portant mise en œuvre du programme POE FEDER FSE+ 2021-2027 – Stratégie d'Investissement Territorial Intégrée (ITI) de la CIREST – ITI Urbain et Rural,

Considérant qu'une aide financière peut être attribuée par l'Union Européenne, via son guichet la Région Réunion au titre du FEDER-FSE+ 2021-2027 de La Réunion,

DÉCIDE

Article 1 : De retenir pour l'opération « Réalisation d'un terrain Multisport (City Stade) à Bras-Panon », le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes		
Postes	Montant	Libellé	Montant	Taux d'intervention
Aménagement d'un terrain Multisport (City Stade)	38 945,00 €	UE FEDER	31 156,00 €	80 %
		CIREST	7 789,00 €	20 %
TOTAL HT	38 945,00 €	TOTAL HT	38 945,00 €	100 %
TVA	3 310,33 €			
TOTAL TTC	42 255,33 €			

Article 2 : De solliciter le concours financier de l'Union Européenne au titre du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) conformément au plan de financement ci-dessus présenté.

Article 3 : Le Directeur Général des Services, le Comptable Public, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : La présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet de la Réunion au titre de contrôle de légalité.

Article 5 : La présente décision sera communiquée au Conseil communautaire lors de sa réunion la plus proche.

À SAINT BENOIT, le **30/06/2025**

Le Représentant du Pouvoir Adjudicateur

La date de prise d'effet de la présente décision est la date de signature du représentant du Pouvoir Adjudicateur.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de La Réunion.